



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 18 juin 2018

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET :: MARCHE N°1800010 : MARCHE DE TRAVAUX TEPCV DE PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE DES COSEC DE EUGENE BERTUCCI, COSEC DE FURIANI ET PIETRANERA

L'an deux mille dix-huit, le 18 juin à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Louis POZZO DI BORGO, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI. Madame Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI. Madame Françoise VESPERINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 5
Contre : 3
Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Bureau du 18 juin 2018

OBJET : MARCHE N°1800010 : MARCHE DE TRAVAUX TEPCV DE PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE DES COSEC DE EUGENE BERTUCCI, COSEC DE FURIANI ET PIETRANERA

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 Avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la consultation lancée le 3 avril 2018 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

(Contre : MM. Pozzo di Borgo, Milani, Armanet)

La procédure engagée pour l'attribution du marché suivant : MARCHE N°1800010 : Marché de travaux TEPCV de passage en LED de l'éclairage des COSEC de Eugène BERTUCCI, COSEC DE FURIANI et PIETRANERA ;

DECIDE

D'attribuer le marché correspondant au groupement Solidaire SARL SIGEC (SIRET : 389 872 607 000 20), sise sur la commune de Furiani et le société EGC (SIRET : 509 313 805 000 12) sise sur la commune de Rapale, pour un montant de 110 482 € HT ;

Bureau du 18 juin 2018

OBJET : MARCHE N°1800010 : MARCHE DE TRAVAUX TEPCV DE PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE DES COSEC DE EUGENE BERTUCCI, COSEC DE FURIANI ET PIETRANERA

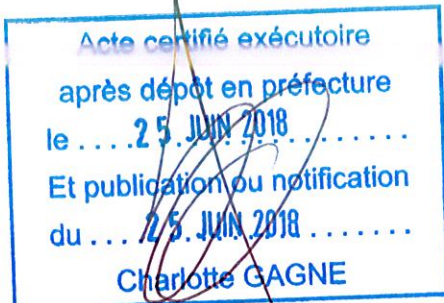
AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification